

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

## SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13    Nombre de conseillers absents : 2    Pouvoirs : 0

**Présents** : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, LEBRUN Nadine, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril, DESCHAMP Ludivine, PIGIER Sébastien.

**Absents excusés** : MAZURIE Joël, DUPAS Joël, GAILLARD Catherine.

Date de Convocation : 8 septembre 2020

Date de Publication : 15 Septembre 2020

**Secrétaire de Séance** : Madame Sandrine FERNANDEZ

### COMPTES RENDUS DU 29 JUIN ET DU 10 JUILLET 2020

Ils ont été envoyés avec les convocations. En l'absence de remarque, ils sont adoptés à l'unanimité.

#### 1° - AVENANT REGIE

Monsieur le maire présente : Par délibération en date du 26 février 2013, il avait été constitué une régie de recette pour l'encaissement de la garderie scolaire, des photocopies aux administrés, des festivités et des locations de salle.

Les moyens de paiement alors acceptés étaient les chèques et les espèces.

Devant l'obligation prochaine d'accepter le paiement par carte bancaire, il est nécessaire de prendre une délibération afin de modifier l'article 5 relatif aux moyens de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification de l'article 5 de la régie universelle de la commune comme suit :

**Article 5** – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° - Chèque
- 2° - espèces
- 3° - Carte bancaire

Par ailleurs, le paiement se fera-t-il par un terminal de paiement ou par téléphone et quel en sera le tarif. Des informations seront apportées à la prochaine séance ;

## 2 – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Trésorier principal demande au conseil municipal de délibérer sur l'admission en non-valeur de créances émises par collectivité à l'encontre de particulier entre 2004 et 2014 et non honorées.

L'admission en non-valeur dégage la responsabilité du comptable et la collectivité doit annuler les recettes constatées par une dépense équivalente.

Présentation de Monsieur le Maire.

L'état de ces valeurs pour le budget commune se constitue ainsi :

| Nom           | Année du titre | Prestation        | Montant        | Motif                |
|---------------|----------------|-------------------|----------------|----------------------|
| BOUCHET Agnès | 2014           | Garderie scolaire | 49.00          | Poursuite sans effet |
| GARIN Sylvain | 2014/2015      | Loyers            | 3080.00        | Carence              |
| <b>TOTAL</b>  |                |                   | <b>3129.00</b> |                      |

L'état de ces valeurs pour le budget Caisse des écoles se constitue ainsi :

| Nom              | Année du titre | Prestation       | Montant       | Motif                        |
|------------------|----------------|------------------|---------------|------------------------------|
| LOPEZ Delphine   | 2006           | Cantine scolaire | 107.90        | Poursuite sans effet         |
| PENEAU Nathalie  | 2006           | Cantine scolaire | 26.56         | Inférieur seuil de poursuite |
| TAFFARY Caroline | 2007           | Cantine scolaire | 2.35          | Inférieur seuil de poursuite |
| BOUCHET Agnès    | 2013/2014      | Cantine scolaire | 90.00         | Poursuite sans effet         |
| <b>TOTAL</b>     |                |                  | <b>136.81</b> |                              |

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des créances énumérées ci-dessus et autorise la décision modificative suivante :

| <b>COMPTES DEPENSES</b> |         |      |                                       |            |
|-------------------------|---------|------|---------------------------------------|------------|
| CHAP.                   | Comptes | OPE. | NATURE                                | MONTANT    |
| 011                     | 6068    |      | <i>Autres matières et fournitures</i> | -2 200.00€ |
| 65                      | 6541    |      | <i>Créances admises en non-valeur</i> | +2 200.00€ |

### 3 – DECISIONS MODIFICATIVES

A° - Suite à des ajustements comptables, des imputations budgétaires doivent être modifiées comme suit :

| COMPTES RECETTES |         |  |              |
|------------------|---------|--|--------------|
| CHAP.            | Comptes | NATURE   | MONTANT      |
| 77               | 775     | <i>Produits des cessions d'immobilisations</i> | - 6 500.00 € |
| 77               | 7788    | Autres produits exceptionnels                  | + 6 500.00 € |

B° - Les portes fenêtres de nos locataires à côté de l'école ont besoin d'être changées.

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

| COMPTES DEPENSES |         |      |  |             |
|------------------|---------|------|--|-------------|
| CHAP.            | Comptes | OPE. | NATURE                                   | MONTANT     |
| 020              | 020     |      | <i>Dépenses imprévues</i>                | - 5 000.00€ |
|                  | 2188    | ONA  | <i>Autres immobilisation corporelles</i> | +5 000.00€  |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les décisions modificatives.

### 4° - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Un exemplaire du plan communal de sauvegarde a été envoyé par mail à chaque conseiller.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Celui de la commune, élaboré en 2011 est mis à jour régulièrement afin d'être le plus efficace possible en cas de catastrophe.

Suite au renouvellement du conseil municipal, le rôle de chacun est à définir.

La répartition des rôles de chacun est opérée.

## 5° - REMBOURSEMENT DE FRAIS

Lors de la séance du 8 juin dernier, une délibération avait été prise pour autoriser la mairie à rembourser à Monsieur le maire les articles achetés pour la fabrication des masques pour un montant total de 268.05 €

Une facture n'avait pas été donnée au secrétariat, et il y a donc un reliquat de facture d'un montant de 108.90 à rembourser.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette facture à Monsieur le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le remboursement des frais à Monsieur le maire.

## 6° - UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Une demande a été présentée par le professeur de zumba qui loue la salle polyvalente le mardi soir, et souhaite louer une soirée supplémentaire le mercredi.

Considérant les contraintes sanitaires en vigueur,

Considérant l'obligation de désinfection et de nettoyage,

Considérant que le système de chauffage par soufflerie n'est pas autorisé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne plus mettre la salle polyvalente à disposition.

## 7° - PROJET FOOT

Monsieur le maire présente le projet de travaux envisagé par l'association de football des Artigues, à savoir :

- Création de deux terrains d'entraînement avec éclairage
- Recalibrage du chemin communal
- Clôture et abattage d'arbres

La création de terrain supplémentaires engendrera plus de frais courants, qui sont déjà assez conséquents, de l'ordre de 25 000 € par an comme présenté dans le document joint.

Un chiffrage de ces installations doit être fait. Attendons de voir quelle participation va être demandée à la commune pour prendre une décision.

## 8° - QUESTIONS DIVERSES

- ↵ Lors de la séance du conseil municipal consacré au vote du budget, il avait été évoqué la vente de l'ancien tracteur à la Ste GASSION, au prix de 6 000 €  
Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente.

Le Conseil Municipal accepte la vente du tracteur à la Ste GASSION au prix de 6 000 €

- ↵ Nous sommes saisis d'une demande d'une administrée, qui souhaite installer sur la commune un foodtruck friterie.

Il est proposé de rencontrer cette personne pour prendre plus de renseignements et s'assurer de sa motivation.

Monsieur JOURDAN se chargera de cet entretien.

- ↵ Approvisionnement cantine : Mme DELCOURT fait le point sur la rentrée scolaire et notamment sur l'approvisionnement de la cantine en fruits et légumes.

Compte tenu de l'augmentation du prix de l'alimentation, l'achat de produits pour la désinfection des locaux et l'augmentation des heures de ménage, le budget de la Caisse des écoles va s'accroître

Le ménage de l'école est quelque peu compliqué, surtout avec un agent.

- ↵ Bulletin Municipal : la distribution du bulletin municipal a été retardée cette année. Pour le prochain numéro, Mme DELCOURT se chargera de l'envoyer à l'imprimeur et de le faire distribuer aux meilleurs tarifs.

Le prochain bulletin sera préparé en décembre/Janvier. Il est proposé de faire un historique sur le village.

- ↵ S.D.E.E.G : Monsieur LAGRAVE donne le compte rendu de la dernière réunion.

- ↵ Lors de la prochaine séance du conseil, il faudra voter les subventions aux associations.

- ↵ Commissions CDC : Il a été proposé aux conseillers municipaux de pouvoir intégrer les commissions.

La composition des commissions est donc établie comme suit :

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| Commission Tourisme                   | Jean-Charles JOURDAN |
| Commission Petite enfance et jeunesse | Ludivine DESCHAMP    |
| Commission Culture / lecture publique | Sandrine FERNANDEZ   |
| Commission action sociale             | Sophie DELCOURT      |
| Commission Urbanisme                  | Yves CHAGNEAU        |
| Commission Finances                   | Cyril LAGRAVE        |
| Commission GEMAPI                     | Jean-Charles JOURDAN |

Le Maire  
QUET J.P,

La Secrétaire,  
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

CHAGNEAU Y,

LEBRUN N,

BERTEAU B ;

GASSION S,

FERNANDEZ S,

LAGRAVE C,

DESCHAMP L,

PIGIER S,

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE

**MAIRIE DE  
LES ARTIGUES-DE-LUSSAC**

33570

Téléphone 05 57 24 32 33

Télécopie 05 57 24 30 90



|                       |    |                        |                   |
|-----------------------|----|------------------------|-------------------|
| Nombre de Conseillers | 15 | Date de convocation    | 8 septembre 2020  |
| En exercice           | 15 | Date de la séance      | 14 septembre 2020 |
| Présents              | 13 | Heure de la séance     | 20 h 15           |
| Votants               | 13 | Lieu de la séance      | Mairie            |
| Quorums               | 8  | Président(e) de séance | QUET Jean-Pierre  |

Secrétaire de séance ; Catherine PARET

| MEMBRES DU CONSEIL                                  | Présents | Absents | Absents<br>excusés | Pouvoir | Signature |
|---|----------|---------|--------------------|---------|-----------|
| M. QUET Jean-Pierre, Maire                          | X        |         |                    |         |           |
| Mme DURET Francette<br>1 <sup>er</sup> Adjoint      | X        |         |                    |         |           |
| M. JOURDAN Jean-Charles<br>2 <sup>ème</sup> Adjoint | X        |         |                    |         |           |
| Mme DELCOURT Sophie<br>3 <sup>ème</sup> Adjoint     | X        |         |                    |         |           |
| M. CHAGNEAU Yves<br>4 <sup>e</sup> Adjoint          | X        |         |                    |         |           |
| Mme LEBRUN Nadine<br>Conseiller Municipal           | X        |         |                    |         |           |
| M. MAZURIE Joël,<br>Conseiller Municipal            |          | X       | X                  |         |           |
| M. DUPAS Joël,<br>Conseiller Municipal              |          | X       | X                  |         |           |
| Mme BERTEAU Brigitte,<br>Conseillère Municipale     | X        |         |                    |         |           |
| M. GASSION Serge<br>Conseiller Municipal            | X        |         |                    |         |           |
| Mme FERNANDEZ Sandrine<br>Conseillère Municipale    | X        |         |                    |         |           |
| Mr LAGRAVE Cyril<br>Conseiller Municipal            | X        |         |                    |         |           |
| Mme GAILLARD Catherine,<br>Conseillère Municipale   |          | X       | X                  |         |           |
| Madame DESCHAMP Ludivine<br>Conseillère Municipale  | X        |         |                    |         |           |
| Mr PIGIER Sébastien<br>Conseiller Municipal         | X        |         |                    |         |           |

